

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LE 07 JUILLET 2022**

Le quorum étant atteint, Monsieur Guy GAUDRY, Président du CCAS, ouvre la séance à 20 heures 30.
Madame Sylvie BICHARD est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelle les sujets suivants :

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 MARS 2022

Le procès-verbal du 09 mars 2022 est adopté à l'unanimité

2 – BROCANTE DU 24 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° 06/2022
OBJET : TARIFS BROCANTE – MARCHÉ GOURMAND

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser une brocante et un marché gourmand le samedi 24 septembre 2022, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de fixer les différents tarifs comme suit :

1) DROITS D'ENTREE

- Gratuité pour les visiteurs

2) BUVETTE ET PETITE RESTAURATION

- | | |
|---------------------------------|--|
| • Eau minérale petite bouteille | 1,00 euro |
| • Brasserie | 2,00 euros (Consigne verre à bière : 1 euro) |
| • Vin blanc-cassis | 1,00 euro |
| • Vin blanc, vin rouge limé | 1,00 euro |
| • Limonade petite bouteille | 1,50 euro |
| • Cidre : - le verre | 1,00 euro |
| la bouteille | 5,00 euros |
| • Sandwich jambon | 2,00 euros |
| • Hot dog | 2,00 euros |
| • Croissant | 1,50 euros |

3) EMPLACEMENTS

- Emplacement de 3 mètres 8,00 euros
(limité à 2 par exposant)

DELIBERATION N° 07/2022
OBJET : AUTORISATION D'ACHAT DE LOTS - LOTO

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, après délibération et à l'unanimité,

Autorise le président du CCAS à acheter des lots divers pour le loto organisé par le CCAS le dimanche 9 octobre 2022 pour un montant maximum de dépenses de 3 000 €.

La dépense sera imputée au compte 6068.

DELIBERATION N° 08/2022
OBJET : LOTO – TARIFS CARTE ET TOMBOLA

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un loto et une tombola le dimanche 09 octobre 2022 après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs suivants :

LOTO

- 7 euros le carton
- 12 euros les 2 cartons
- 17 euros les 3 cartons
- 30 euros les 6 cartons
- 5 euros le carton supplémentaire

TOMBOLA

- 2 euros la case
- 5 euros les 3 cases

DELIBERATION N° 09/2022
OBJET : TARIFS BUVETTE LOTO

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un loto avec buvette le dimanche 9 octobre 2022, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs de la buvette du loto comme suit :

- Gaufres : 1 euro
- Brasserie : 2 euros
- Vin blanc / rouge 1 euro
- Cidre 1 euro le verre, 5 euros la bouteille
- Café : 1 euro
- Eau : 1 euro la petite bouteille
- Limonade 1,50 euros la petite bouteille

4 – REPAS ET COLIS DES AINES

DELIBERATION N° 10/2022 **OBJET : REPAS ET COLIS DES AINES**

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision 09 mars 2022 d'offrir aux San-Martinois âgés de 70 ans et plus, un repas ou un colis de fin d'année,

DECIDE de fixer un budget maximum à consacrer à chacune de ces actions à savoir :

- 32 euros pour le montant du repas (facture traiteur)
- 32 euros pour le colis distribué aux San-Martinois
- 27 euros pour le colis offert aux résidents de maison de retraite.

5 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pas d'informations ou de questions diverses.

La séance est levée à 22h00

